



association
médico éducative
chalonnaise



Association
Parentale
www.amec.asso.fr



Photo Agence Com'Air Chalon



PROJET ASSOCIATIF
2019 | 2024

- Sommaire -

• Préambule	p. 3 - 7
Édito.....	p. 3
Identité de l'AMEC.....	p. 4
Finalités & enjeux du projet associatif.....	p. 4
Bilan du projet associatif précédent.....	p. 5
Méthodologie d'élaboration du projet.....	p. 6
• Identité et organisation	p. 7 - 18
L'identité et l'organisation de l'AMEC.....	p. 7
Les dates importantes.....	p. 7
L'AMEC et ses partenaires.....	p. 8
L'AMEC aujourd'hui.....	p. 9
Le Pôle Enfance.....	p. 10
Le Pôle Travail Protégé.....	p. 12
Le Pôle Hébergement.....	p. 14
La gouvernance.....	p. 16
• Valeurs essentielles et actions	p. 19 - 21
L'AMEC : ses valeurs, son éthique, ses engagements.....	p. 19
• Orientations stratégiques et projets d'action	p. 22- 23

- Édito -

« Le handicap, où en sommes-nous ? »

Le Handicap sous toutes ses formes est aujourd'hui incontestablement, un fait de société connu et reconnu, dont les médias dans toute leur diversité, se font l'écho, au même titre que des écrivains spécialisés alimentent sur ce sujet les librairies et internet, de leurs œuvres rigoureuses et d'avant-garde.

Pourtant, la relation de cause à effet n'est pas au rendez-vous, c'est le constat que font quotidiennement les professionnels du secteur médico-social.

L'autisme, par exemple, malgré sa vulgarisation scientifique, subit un retard abyssal dans l'appréhension de la profonde différence intellectuelle qui le caractérise, que traduit une autre intelligence, un autre langage, qui nous convainc pourtant qu'un autre monde complémentaire est possible.

Hugo HORIOT, lui-même, Autiste Asperger, apporte un vibrant témoignage dans son dernier livre «Autisme : j'accuse !»

Un autre scandale qui ne dit pas son nom, mais osons les mots, pour parler des maux infligés aux personnes en situation de handicap, qui arrivant à l'issue de leur vie professionnelle, n'ont d'autres perspectives que la maison de retraite quand ce n'est pas l'hôpital psychiatrique.

La prise en compte du vieillissement des personnes que leur handicap rend vulnérables, est cruciale et devra se traduire par la création d'un véritable statut qui assure à chaque personne concernée, une vie sociale qui respecte ses droits fondamentaux, dans son humanité.

Une considération suffisamment grave pour que l'on s'attardât à cette réflexion prémonitoire : «À force d'agir autrement que je pense, je finirai par penser comme j'agis. Or, je veux pouvoir vivre avec moi-même.»

Robert MOSNIER
Co-Président



- Carte d'identité de l'AMEC -

Année de création : 1959

Statut : association loi 1901
(JO du 23/12/1959)

Réactualisé et approuvé lors de l'assemblée générale du 28 mai 2016

Objet : « L'association a pour objet social la création, la promotion et la gestion d'établissements et de services à caractère médico-social pour enfants et adultes handicapés.

Dans le respect des principes de la laïcité, ces structures ont pour buts :

- > L'éducation des enfants et adolescents, la scolarité et l'apprentissage professionnel
- > La mise en situation professionnelle et l'insertion socio-professionnelle des adultes
- > L'hébergement et l'accompagnement à la vie sociale
- > La prise en compte du vieillissement

L'Association développera des activités commerciales et de sous-traitance conformes aux objectifs des Etablissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ainsi que toutes activités qui seraient prévues dans l'avenir par la loi pour l'aide aux personnes handicapées (ex : les entreprises adaptées).

L'association a pour objet de rassembler les personnes ayant un membre de leur famille porteur de handicap, d'informer de l'accueil que peut proposer l'association ou d'autres structures et d'agir par tous moyens appropriés auprès des autorités, des responsables élus, des collectivités locales et du grand public afin de susciter un mouvement d'opinion en faveur des personnes en situation de handicap sans solution.»

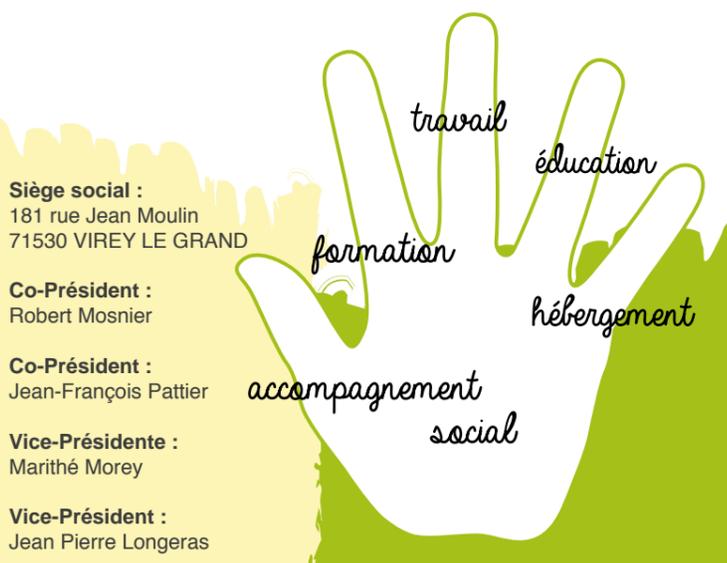


association
médico éducative
chalonnaise
www.amec.asso.fr

- Finalités & enjeux du projet associatif -

Ce projet associatif a pour ambition de :

- Fournir un cadre pour l'élaboration des projets des établissements et services gérés par l'AMEC.
- Faire connaître à notre environnement (Pouvoirs publics, grand public et autres partenaires habituels ou potentiels du champ du handicap) notre identité et nos valeurs, notre organisation ainsi que nos orientations et projets pour les années à venir.
- Fédérer autour de valeurs communes, l'ensemble des parties prenantes au projet : les membres de l'association, les personnes accueillies, leurs familles et les personnels des établissements et services gérés par l'AMEC.
- L'AMEC, par le biais de ce projet, se fixe un cap pour les cinq ans à venir dans un contexte en forte mutation. Ce cap n'est cependant pas synonyme de rigidité ; c'est ainsi que les orientations générales retenues dans ce projet sont ouvertes afin de ménager une nécessaire réactivité à l'évolution des politiques médico-sociales départementales, régionales et nationales.



- Bilan du projet associatif précédent -

Le précédent projet associatif a été rédigé en 2012.

Tout en rappelant les valeurs et le rôle de l'AMEC (solidarité, développement de la citoyenneté, aide et soutien aux familles, actions sur l'évolution des politiques sociales....) ce projet se fondait largement sur les principes des nouvelles Lois et Décrets régissant notre secteur.

Au-delà de son éthique et ses engagements, l'AMEC souhaitait affirmer quelques orientations stratégiques dans un contexte en perpétuelle évolution :

- Rester une force de propositions et un vecteur d'innovation.
- Être ouvert aux rapprochements avec d'autres opérateurs du champ médico-social.

Ses projets d'actions réalisés aujourd'hui ont été de :

- Mettre en œuvre une nouvelle gouvernance, en créant une Direction Générale.
- Créer un pôle administratif et comptable sous l'autorité de la Directrice Administrative et Comptable.
- Garantir la qualité et la sécurité pour tous en mettant à disposition des établissements la Responsable Qualité Sécurité.
- Restructurer l'offre d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap qu'elle accompagne.
- Diversifier les modalités d'hébergement et d'accompagnement.
- Créer la cuisine centrale, unité au service des établissements.

Les actions à poursuivre :

- Poursuivre la nécessaire ouverture des établissements afin de faciliter l'inclusion des personnes accompagnées.
- Répondre aux besoins des enfants autistes.
- Prendre en compte l'avancée en âge des adultes en situation de handicap (Travailleurs d'ESAT et/ou résidents des structures et services d'hébergement).

Depuis, une Direction a été créée avec la nomination d'un Directeur Général qui a rejoint le pôle administratif en septembre 2012.

Aujourd'hui ce pôle administratif a pour mission :

- Proposer, mettre en œuvre et sécuriser la politique financière de l'association.
- Appuyer les Directeurs d'établissements dans leurs missions.
- Tenir la comptabilité générale de l'association et celle des établissements, centraliser le service paie.
- Fournir aux instances dirigeantes de l'association les informations nécessaires à leurs prises de décisions.
- Garantir la conformité et la fiabilité de l'information financière, destinée tant aux instances associatives qu'aux autorités et aux tiers (établissements financiers, organismes sociaux, etc...).
- Assurer la sécurité et la pérennité économique de l'association.
- Concourir à l'obtention des ressources et à l'optimisation de leur emploi.
- Définir des procédures internes, tableaux de bord et outils de pilotage, veiller à leur respect et à leur harmonisation.
- Suivre les engagements juridiques et administratifs (contrats, conventions, etc...).



- Méthodologie d'élaboration du projet & structuration du document -

Ce projet associatif a été réactualisé par un groupe de pilotage⁽¹⁾ comprenant des bénéficiaires, des administrateurs, les responsables des établissements de l'AMEC et le secrétaire du Comité d'Entreprise.

Il s'est réuni durant 9 journées entre mars 2017 et mai 2018.

Cette réactualisation du projet associatif tient compte des évolutions du contexte telles que :

- Nouveaux statuts associatifs
- Règlement intérieur associatif
- PRS : Plan Régional de Santé : 2018-2022
- Le Schéma Départemental 2016/2018
- Circulaire N°DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées
- Décret N°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques
- La mise en place par le Département du dispositif « Une réponse accompagnée pour tous »
- La contractualisation avec le Département des établissements et services de l'AMEC Hébergement (CPOM)
- Délocalisation du service administratif de l'AMEC Hébergement et du SAVS rue de l'Alma à Chalon-sur-Saône
- Projet de délocalisation du FHT et du SAJ dans le quartier de la sucrerie : rue Maugey à Chalon-sur-Saône
- Des négociations en cours pour une contractualisation avec l'ARS pour l'IME et l'ESAT (CPOM)

Ce projet est structuré en trois parties :

- la première, intitulée « Identité et organisation » présente une photographie de l'association au moment de l'élaboration du projet. Elle permet notamment de la resituer dans son histoire et d'indiquer son organisation actuelle.
- la deuxième partie porte sur la gouvernance, sur ce chapitre l'AMEC, association parentale, affirme fortement ses valeurs, son éthique et ses engagements envers les familles, les personnes accompagnées, les professionnels ainsi que les autorités de contrôle et de tarification.
- la troisième partie est ouverte sur l'avenir. Après une introduction brossant un rapide tableau des mutations du contexte médico-social dans lequel évolue actuellement l'AMEC et les structures qu'elle gère, cette partie dégage des orientations stratégiques et indique les projets d'action pour les années futures. Ces projets sont en quelque sorte les grands chantiers à venir pour l'AMEC, dont certains sont déjà ouverts.

- Modalités de suivi et de révision du projet associatif -

Le suivi des orientations et des projets d'actions retenus sera assuré par les instances habituelles de l'association (Conseil d'Administration, Bureau...).

Ce projet associatif a une validité de 5 ans soit de 2019 à 2024 et pourra être éventuellement prorogé.

Si nécessaire il pourra être modifié avant cette échéance.

Sinon son actualisation sera mise en chantier début 2024.

1 - Composition du groupe de pilotage :

Robert Mosnier (Co-Président) Jean François Pattier (Co-Président) Jean Pierre Longeras (Vice-Président) Marithé Morey (Vice-Présidente) – Denis Conscience – Michèle Conscience- Stéphanie Pottier – Patrick Gerthoffer – Jean Maurice Dubois – Monique Doreau – Marie Bully (Administrateurs) Michel Lacouche (Directeur Général) Jordan Nectoux (Représentant les usagers au Conseil d'administration) Catherine Ndibo (Directrice IME Georges Fauconnet) Bernard Badet (Directeur Esat Georges Fauconnet) Catherine Baudet (Chef de Service SAVS hébergement) Martial Petit (Secrétaire du Comité d'Entreprise)

- L'identité & l'organisation de l'AMEC -

Son histoire

À partir de 1958, Monsieur Pierre Carême forme avec quelques parents d'enfants handicapés un groupe de réflexion afin de trouver des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées par ces parents et enfants.

Ces réunions se tiennent dans le café d'un des parents - place Saint-Vincent - à Chalon-sur-Saône.

À cette époque les structures pour prendre en charge ces enfants et aider les familles n'existaient pratiquement pas. Le Maire de Chalon est sollicité, il confie ce dossier à Monsieur Georges Fauconnet, Maire adjoint s'occupant des affaires sociales (et ancien instituteur).

L'AMEC se constitue en Association Loi 1901 et dépose ses statuts en Préfecture de Saône-et-Loire le 23 novembre 1959 (parution au JO du 23/12/1959), sur le principe de la laïcité. L'article 1 des statuts déposés en 1959 définit l'objet de l'Association⁽²⁾.

« La création d'un centre⁽³⁾ ou de tout autre établissement ayant pour objet la rééducation, la réadaptation ou le perfectionnement de tout déficient »

- Les dates importantes -

Par la suite, plusieurs dates importantes ont jalonné le développement de l'AMEC.

Août 1961 :

Première démarche auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire pour demande d'agrément d'un l'IME.

24 février 1964 :

Autorisation administrative pour la création d'un premier établissement IMP à Virey-le-Grand.

1964 :

À cette époque, Monsieur Artus FOSSE, prend la direction de l'établissement de Virey-le-Grand.

Avril 1969 :

Accueil des enfants jusqu'à 16 ans et création d'un Institut Médico-Professionnel en semi-internat, pour 14 jeunes de plus de 16 ans.

Septembre 1981 :

Création d'un CAT pour 56 travailleurs

Janvier 1982 :

Ouverture de la Résidence Georges Fauconnet (14 places).

Septembre 1988 :

Ouverture de la Résidence Pierre Carême à Chalon-sur-Saône (25 places)

Juin 1992 :

Création d'une structure d'accueil sur temps libéré de 14 places pour Travailleurs à mi-temps.

Décembre 1998 :

Création d'un Service de Soutien à Domicile (SSAD) pour adultes handicapés (40 places).

Décembre 1999 :

Fusion-absorption de l'Association Joie et Santé (gestion d'un centre de vacances dans le Jura) ; modification et adaptation des Statuts.

Septembre 2012 :

Mise en place de la Direction Générale et du plateau technique administratif et comptable sur Virey-le-Grand.

2014 :

Fermeture FHA S' Marcel, création du SAVS renforcé installé à la résidence Chalon Jeunes à Chalon-sur-Saône.

1^{er} janvier 2015 :

Ouverture Cuisine Centrale.

Octobre 2015 :

Évaluation externe des établissements.

Avril 2016 :

CPOM - Accord du département pour extension de 5 places au FHT.

Septembre 2017 :

Achat terrain à la sucrerie.

Décembre 2017 :

Fermeture SAVS renforcé.

2018 :

Signature convention de partenariat avec ADFAAH.

2018 :

Signature convention de mise à disposition de la DAF à l'ADFAAH pour 6 mois.

Depuis leur création, les établissements et services de l'AMEC ont connu des augmentations de places pour répondre à l'évolution des besoins des personnes handicapées.

2! Article 1 Modifié depuis

3! Ce centre de rééducation est ce que l'on peut qualifier aujourd'hui d'accueil de jour, situé sur un terrain à Virey-le-Grand mis à la disposition par la ville de Chalon-sur-Saône. Ce Centre prendra le nom de « Centre Georges Fauconnet » en 1981.

- L'AMEC et ses partenaires -

Tout au long de son existence, l'AMEC, ses établissements et services ont développé de multiples partenariats à tous les niveaux territoriaux (national, régional, départemental, communal) et avec divers secteurs (Éducation Nationale, établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires, instituts de formation, pouvoirs publics...).

Nous en dressons une liste non exhaustive :

- Partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté
- Partenariat avec le Conseil Départemental
- Partenariat avec la CPAM
- Prestations de Restauration pour les services d'accueil de jour et l'ESAT de l'APAJH 71 et des PEP 71
- Partenariat de l'IME avec l'Éducation Nationale dans le cadre de la mise à disposition des professeurs des écoles
- Travail en réseau avec les écoles primaires et collèges et le secteur hospitalier spécialisé (Convention)
- Partenariat avec la Ville de Chalon/Saône et le Grand Chalon (Conservatoire de musique, Espace Santé-Prévention, CCAS, commission d'accessibilité...)
- Partenariat avec l'UDAF 71
- Partenariat avec la MDPH 71
- Partenariat avec les communes environnantes (Virey, Crissey, Chalon s/S)
- Participation au Pôle d'insertion Départemental (convention tripartite ARS / Ets (ESAT/IME)/ Pôle d'insertion)
- Médecine du Travail (MT71) (informations /formations « Gestes et postures » pour les ouvriers et le personnel des établissements, études ergonomiques...)
- Gendarmerie Nationale (citoyenneté, lutte contre les incivilités...) et Prévention routière
- Partenariat avec CREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Réseau Inter ESAT (entente entre les ESAT de Saône et Loire pour la gestion d'une bourse de stages au bénéfice des ouvriers d'ESAT / Mise en place de la Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels (RSFP) avec l'AFPA 71)

- Membre du Groupement Inter-Associatif Parental de Coopération (GIPCO)
- Membre du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) «Ateliers de Bourgogne» : (groupement de 12 organismes gestionnaires (14 ESAT)
- Partenariat avec des organismes de formation, le secteur hébergement de l'AMEC est reconnu comme site qualifiant
- Partenariat avec le Centre Régional Autisme (CRA)
- Partenariat avec le DATSA (Dispositif d'Appui Troubles du Spectre Autistique)
- Contribution des établissements et services de l'AMEC au Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations (CREAI) de Bourgogne (Participation aux commissions régionales, aux groupes de travail thématiques, aux Journées d'études...)
- Adhésion à l'URIOPSS
- Adhésion à NEXEM, fédération nationale des associations Gestionnaires au service des Personnes handicapées (Information, Conseils, Club GRH...). NEXEM défend les intérêts moraux et financiers des associations adhérentes
- Partenariat avec le GICOB (Groupement Interprofessionnel de Coordination du Bas-Dauphiné de l'Isère Rhodanienne)

On notera également que :

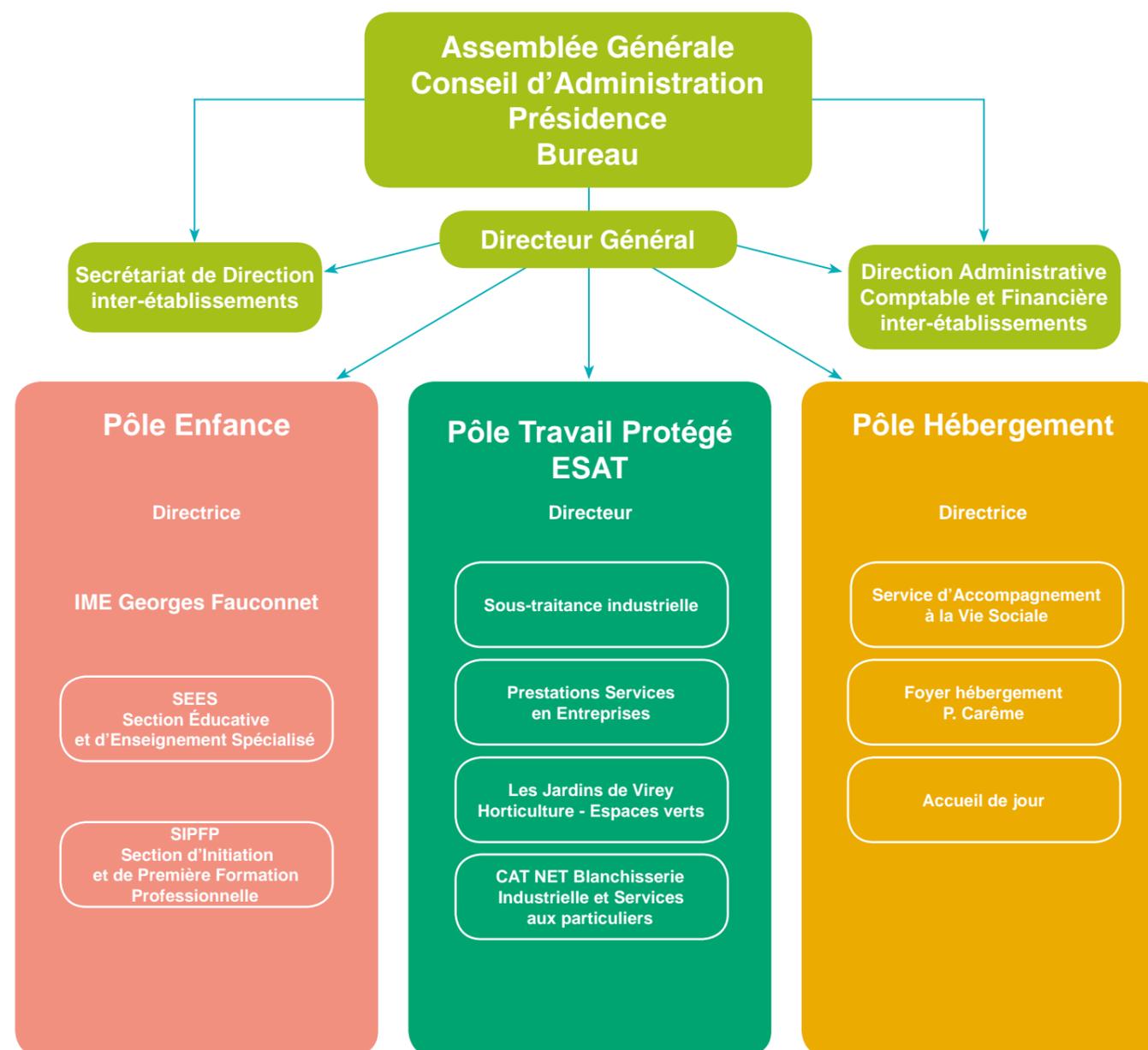
L'AMEC est représentée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- à la Commission Exécutive (COMEX) de la MDPH : Robert Mosnier Co-Président de l'AMEC
- à la Commission des Droits et de l'Autonomie : des Personnes Handicapées (CDAPH) : Jean François Pattier, Co-Président de l'AMEC - titulaire CDAPH plénière et simplifiée, Michel Lacouche, Directeur Général - suppléant
- au CREAL : Michel Lacouche, Administrateur et membre du bureau
- à la CDCA : Michel Lacouche, membre titulaire 1^{er} collège : représentant des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants

- L'AMEC aujourd'hui - Association parentale

Les structures gérées par l'association sont réparties en trois pôles :

- Pôle Enfance
- Pôle Travail Protégé
- Pôle Hébergement



- Pôle Enfance -

L'Institut Médico-Educatif Georges Fauconnet (IME) dispose d'un agrément pour l'accueil de 81 jeunes de 6 à 20 ans orientés par la MDPH.

La mission de l'IME, en lien avec les familles est de favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles des jeunes. L'objectif est d'arriver à une autonomie maximale, quotidienne, sociale et professionnelle en fonction du niveau d'acquisition au stade précoce de la formation préélémentaire, élémentaire et professionnelle.

Sur la Section Éducative d'Enseignement Spécialisé (SEES) les apprentissages fondamentaux et d'éveil proposés, en interne ou en inclusion, aux jeunes de 6 à 15 ans leur permettent l'acquisition de connaissances de base.

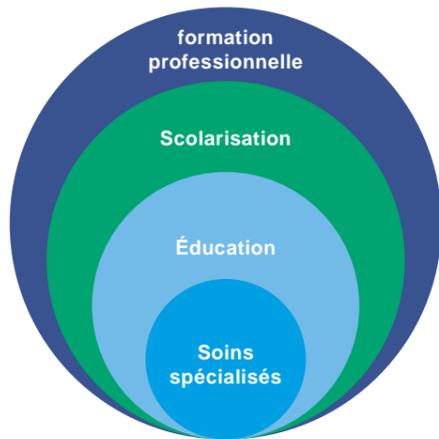
Sur la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP) des apprentissages pré-professionnels et une préparation à la vie sociale, en interne et en inclusion, sont proposés aux jeunes de 15 à 20 ans.

Les internats de Virey-le-Grand et de Chalon-sur-Saône favorisent l'autonomie, l'adaptation sociale, la socialisation, l'épanouissement personnel et l'inclusion sociale des jeunes.

Projets :

- création d'un dispositif TSA (IME/SESSAD) pour des enfants ayant des troubles du spectre autistique
- création d'un SESSAD déficience intellectuelle

Missions de l'IME :



Agrément :



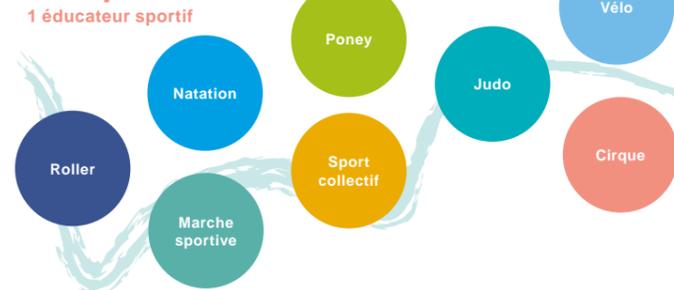
Contact :

IME G. Fauconnet
181 Rue Jean Moulin
71530 Virey-le-Grand
Tél 03 85 45 91 00
E-mail : ime.fauconnet@amec.asso.fr

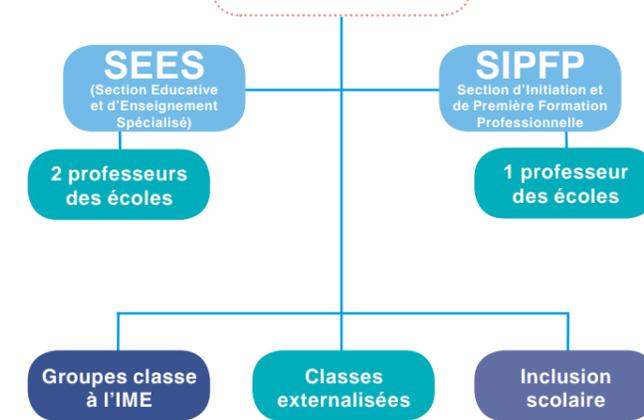
Le travail éducatif :



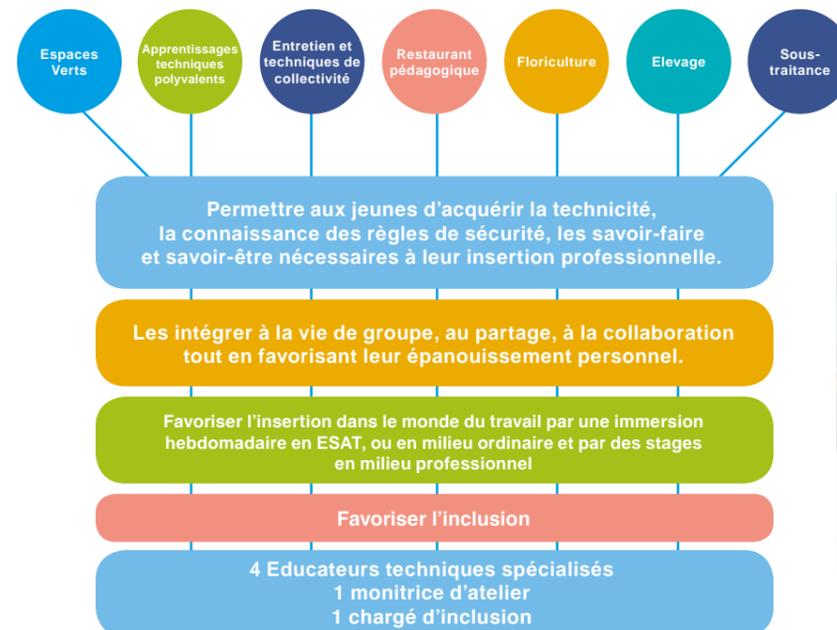
Le sport :



Le scolaire :



Les ateliers :



- Pôle Travail Protégé -

L'Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) Georges Fauconnet dispose par arrêté préfectoral d'un agrément d'autorisation d'accueil de 111 places.

La mission de l'établissement est d'accompagner des personnes dont les difficultés liées au handicap mental ne permettent pas d'accéder au milieu ordinaire de travail.

L'accompagnement proposé a pour finalité de développer l'autonomie et favoriser l'épanouissement des personnes à travers l'activité professionnelle. Cela s'effectue aussi par la mise en œuvre d'actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires, de formation, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale. L'ESAT est implanté sur 3 sites dispersés sur le bassin chalonais.



Crissey

- Siège administratif de l'ESAT
- Ateliers de sous-traitance industrielle
- Prestations de service en entreprise
- Services Généraux

Contact

ESAT G. Fauconnet
Tél. 03 85 46 88 66
34 rue des Confréries
71530 Crissey
E-mail : esat.fauconnet@amec.asso.fr

Chalon-sur-Saône

- Blanchisserie
- Repasserie

Contact

CAT'NET - Blanchisserie
Tél. 03 85 46 43 45
9 rue Henri Becquerel - Zone Saôneur
71100 Chalon-sur-Saône
E-mail : cat.net@amec.asso.fr



Virey-le-Grand

- Horticulture
- Floriculture
- Travaux espaces verts

Contact

Les Jardins de Virey
Tél. 03 85 45 75 68
181 rue Jean Moulin
71530 Virey-le-Grand
E-mail : lesjardinsdevirey@amec.asso.fr



Services médico-sociaux

- Chef de service SMS
- Psychologue
- Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF)

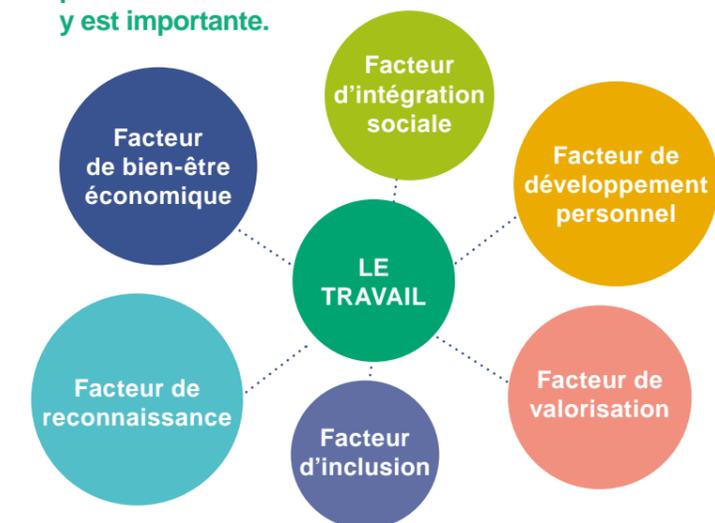
Service aide par le travail

- Moniteurs Principaux d'Atelier (MPA)
- Educateurs Techniques Spécialisés (ETS)
- Moniteurs d'Atelier (MA)
- Chargé de suivi en entreprise

Services généraux

Services administratifs

L'ESAT a une culture d'entreprise mais sa vocation première est médico-sociale. La référence au travail y est importante.



Un accompagnement qui s'articule autour de 4 pôles d'activités professionnelles, éléments destinés à favoriser l'émergence du rôle d'acteur économique et social des travailleurs en situations de handicap et à mettre en valeur leur potentiel.



Des activités extra-professionnelles pour développer la notion de citoyenneté et l'aide à la vie citoyenne



4 Projets :

- la création d'une section annexe d'ESAT pour :
 - > la prise en compte de l'avancée en âge
 - > la sécurisation du parcours professionnel
 - > la préparation progressive à la retraite
- la mise en place d'un parcours vers le soin psychiatrique.
- la mise en place d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- la mise en place d'un accueil temporaire.

- Pôle Hébergement -

3 sites agréés pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social, d'adultes en situation de handicap, orientés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le SAVS assure l'accompagnement de 81 personnes vivant à leur domicile, soit dans des logements individuels du chalonais (seuls, en couple avec ou sans enfants), soit chez leur famille.

Un logement d'évaluation à proximité des locaux du SAVS.

Contact :

Tél : 03 85 93 17 15
SAVS AMEC
15 rue de l'Alma
71100 Chalon-sur-Saône
E-mail : savs@amec.asso.fr



Jusqu'en

juin

2019

Foyer d'Hébergement Traditionnel (FHT) Résidence Pierre Carême

Le Foyer d'Hébergement accueille 27 résidents et une personne dans une chambre de dépannage.

Les personnes accompagnées doivent travailler en ESAT. Elles bénéficient de chambres individuelles et d'espaces collectifs.

Contact :

Tél : 03 85 90 06 00
FHT Résidence Pierre Carême
4 place du Cloître
71100 Chalon-sur-Saône
E-mail : rpc@amec.asso.fr

Contact :

Siège administratif
Pôle Hébergement
15 rue de l'Alma
71100 Chalon-sur-Saône
Tél 03 85 93 17 15
E-mail : hebergement@amec.asso.fr

Accueil de Jour

L'Accueil de Jour bénéficie d'un agrément de 11 places (avec une file active).

L'Accueil de Jour est un service qui propose des activités en journée à temps complet ou à temps partiel.

Contact :

Tél : 03 85 43 03 45
Accueil de Jour
26 rue Greuze
71100 Chalon-sur-Saône
E-mail : atl@amec.asso.fr

Construction de la nouvelle Résidence Pierre Carême et de l'Accueil de Jour

La Résidence Pierre Carême accueillera 33 personnes qui seront hébergées sur 3 unités distinctes correspondant au projet de vie et au rythme des personnes.

L'Accueil de Jour sera situé au rez-de-chaussée offrant des espaces adaptés aux personnes accueillies.

La première pierre de l'ensemble a été posée en janvier 2018 en présence des Représentants des autorités : Conseil Départemental, Grand Chalon, Municipalité de Chalon s/S.



Contact :

15 rue Georges Maugey
71100 Chalon-sur-Saône

Le Pôle Hébergement travaille autour des axes suivants :

Accompagnement à la vie quotidienne

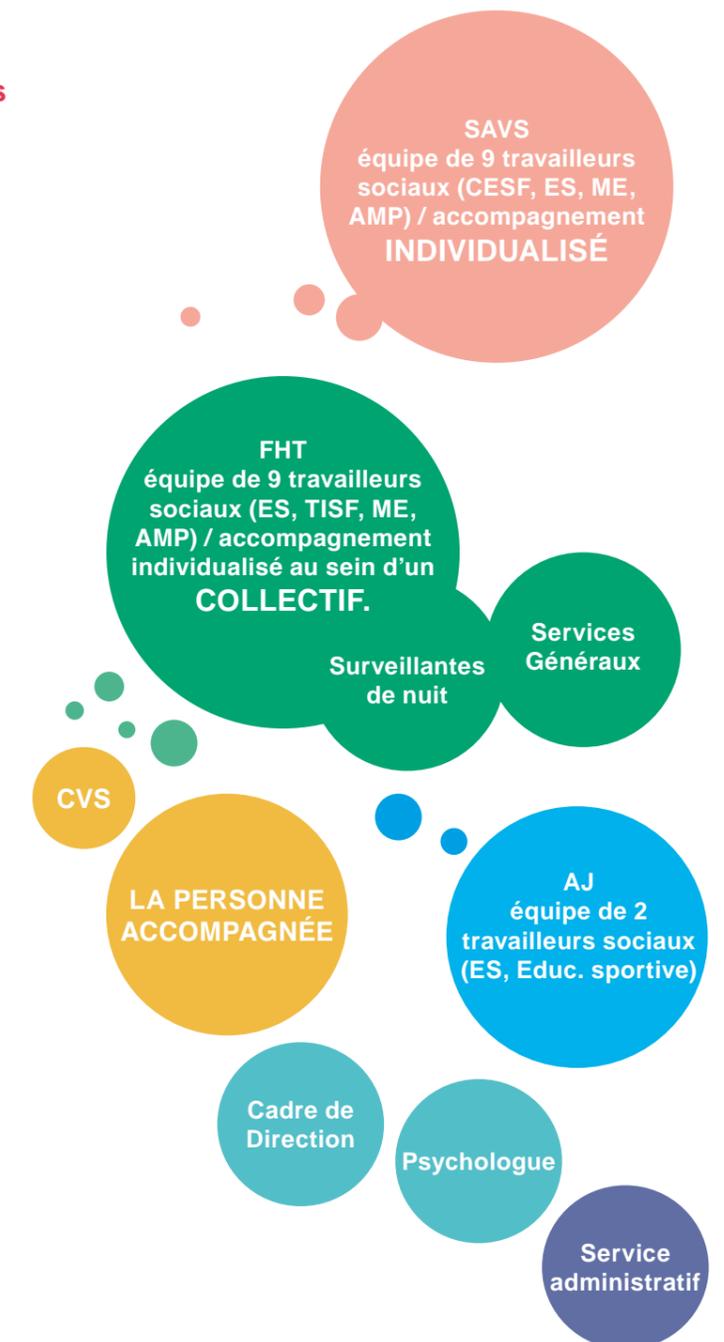
- Administratif
- Apprentissages de la vie quotidienne
- Mobilité
- Action de prévention (information, prévention des risques)
- Gestion du temps libre (lien social, rompre l'isolement)

Accompagnement à la personne

- Citoyenneté (intégration sociale)
- Développement personnel
- Relations (médiation sociale et/ou familiale, respect des autres)
- Soutien à la parentalité
- Travail / emploi
- Logement
- Inclusion (reconnaissance des besoins et potentialités de la personne)

Accompagnement au suivi santé

- Santé
- Prise en compte de l'état psychique et physique
- Vieillesse
- Prévention, soutien, conseils.
- accompagnement
- Maintien des acquis (à travers des activités physiques, culturelles, d'expression artistique, manuelles, sociales)



- la gouvernance -

L'association comprend les instances statutaires suivantes :

- l'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration
- Le Bureau
- Le Président ou les Co-présidents

Les Co-Présidents délèguent une partie de leur pouvoir au Directeur Général.

La Directrice des Affaires Financières et les directeurs d'établissements bénéficient de subdélégations de pouvoirs écrites par le Directeur Général.



Robert Mosnier Co-Président



Jean-François Pattier Co-Président

L'Assemblée Générale

Elle approuve :

- **Les finalités et les orientations générales de l'Association, des établissements et services, définies par le Conseil d'Administration,**
- **Les comptes de résultat et les bilans combinés de l'Association, de même que les comptes administratifs des établissements et services,**

Elle prend connaissance du rapport du Commissaire aux comptes désigné par ses soins,

Elle fixe les montants des cotisations annuelles pour chaque catégorie de membre,

Il est procédé, au cours de l'Assemblée Générale, au remplacement des membres sortants du Conseil d'Administration.

Seuls peuvent participer au vote, les membres adhérents depuis au moins un an, à jour de leur cotisation, ainsi que les membres de droit.

Les assemblées obligent par leurs décisions tous les membres y compris les absents.

Chaque année, l'Assemblée Générale renouvelle le tiers du Conseil d'Administration le plus anciennement élu, par scrutin uninominal à un tour.

L'assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts ou décider de la dissolution anticipée de l'Association ou de l'union avec d'autres associations. Les délibérations sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés pour la révision des statuts et la dissolution.

- la gouvernance -

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus notamment pour agir au nom de l'Association :

- Il établit les finalités et les orientations opérationnelles de l'Association, des établissements et services,
- Il approuve le règlement intérieur,
- Il arrête :
 - > les budgets prévisionnels de fonctionnement annuel
 - > les investissements, leur programmation et leur financement,
- Il arrête les comptes administratifs et les états financiers,
- Il recrute, nomme et révoque le Directeur Général et les Directeurs des différents établissements et services,
- Il définit les délégations de pouvoirs du Directeur Général et approuve les subdélégations de la Directrice Administrative et Financière et des Directeurs d'établissements,
- Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile : pour ce faire il donne délégation et pouvoir au Président ou aux Co-Présidents pour signature de tout acte engageant l'Association et notamment la capacité d'ester en justice.

Le bureau

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau composé au plus de

- un Président ou deux Co-Présidents
- d'un ou deux Vice-Présidents,
- d'un Secrétaire et d'un Secrétaire Adjoint
- d'un Trésorier et d'un Trésorier Adjoint
- de cinq membres

Il prépare les réunions du Conseil d'Administration, met en œuvre ses décisions et veille à leur exécution.

La Présidence

En son sein sont prises toutes les décisions relevant du Président ou des Co-Présidents

Les commissions

- Commission projets
- Commission gestion
- Commission recrutement
- Commission avancée en âge
- Commission patrimoine
- Commission vie associative et communication et toutes commissions pouvant être créées ultérieurement

Les délégations de pouvoirs au sein de l'AMEC

Le Président ou les Co-Présidents de l'Association établissent des délégations de pouvoir au Directeur Général et aux Vice-Présidents.

Le directeur de chaque structure et service dispose d'une subdélégation du Directeur Général en matière de gestion du personnel, des équipements et d'exécution du budget.

Sont exclus de cette délégation :

- la gestion, la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des projets et réalisations immobilières,
- la gestion de la trésorerie,
- l'engagement des emprunts ou locations de longue durée.

- la gouvernance -

Direction Générale

L'AMEC définit son siège au travers des plus-values que celui-ci apporte autour de cinq axes :

1. Recherche d'une amélioration constante de la qualité des accompagnements en privilégiant l'innovation et l'évaluation ;
2. Veille et contrôle dans l'application de la législation dans tous les domaines où la responsabilité de l'association s'exerce ;
3. Mutualisation et recherche d'économies d'échelle pour une meilleure efficacité ;
4. Assistance, conseil et soutien aux établissements et services dans la mise en œuvre de leurs missions ;
5. Ingénierie et logistique en matière de projets, de développement et de communication.

Pour ce faire, l'AMEC doit régulièrement questionner ses procédures et ses règles internes pour ajuster la place du curseur entre ce que l'on pourrait qualifier de missions régaliennes et qui doivent rester centralisées et d'application uniforme pour tous ses équipements et celles qui doivent être déconcentrées, c'est-à-dire appliquées localement selon les règles communes ou décentralisées et laissées à l'appréciation et au discernement des directions d'établissements.

Pôle administratif comptable et financier

En lien avec les Directions d'établissements et services, assure la gestion des paies pour l'ensemble des établissements, les budgets prévisionnels, le suivi des budgets exécutoires, la réalisation des bilans et comptes administratifs y compris la négociation avec les autorités de tarifications.



- L'AMEC : ses valeurs, son éthique ses engagements -

4 valeurs essentielles guident les actions de l'AMEC

La personne

La personne en situation de handicap est :

- Une personne à part entière non réductible à ses déficiences ou ses difficultés,
- Respectée dans son intégrité psychologique, morale et affective ainsi que dans son bien-être.
- L'intérêt de la personne est supérieur à toute autre forme d'intérêt dans la vie de l'association et de ses établissements.

La citoyenneté

- La personne en situation de handicap est inscrite dans une réelle citoyenneté.
- Elle participe, à part entière, à la vie de la société.
- Il appartient à chacun de l'aider dans l'expression de ses besoins et de ses attentes, de l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie.

La famille

- La famille constitue le pivot de la dynamique d'accompagnement de la personne en situation de handicap tout au long de sa vie.

Le professionnalisme et la bientraitance

Les professionnels :

- > mettent tout en œuvre pour répondre de façon adaptée aux besoins de la personne en situation de handicap.
- > proposent un travail de qualité grâce à l'acquisition de compétences actualisées et à l'enrichissement des savoir-faire.

C'est par la valorisation de son expression et de son image, et surtout par la création d'un environnement favorisant son bien-être, sa qualité de vie et la satisfaction de ses désirs, que s'exerce le respect de sa dignité et de sa singularité.

Nos engagements

«Vivre ensemble, égaux et différents»

Engagements envers les familles

- Informer, soutenir et proposer des échanges aux familles.
- Veiller à la qualité des services rendus.
- Associer les familles aux projets personnalisés d'accompagnement.

Engagements envers les personnes que nous accompagnons

- Favoriser l'épanouissement et l'autonomie.
- Rechercher l'avis de la personne bénéficiaire du service.
- Préserver sa dignité, son intégrité physique et morale.
- Favoriser son insertion et/ou son intégration.

Engagements envers les professionnels

- Assurer aux professionnels des conditions de travail qui tiennent compte de leur fonction et de leurs responsabilités.
- Travailler en concertation avec l'équipe de Direction.
- Favoriser les réflexions et se positionner.

Engagements envers l'environnement

- Être une force de proposition.
- Offrir un service de qualité.
- Faire reconnaître la valeur, les capacités et la singularité des personnes en situation de handicap.

Engagements envers les autorités de contrôles et de tarification

- **Sur une gestion rigoureuse et juste, chaque euro dépensé fait l'objet de projets et d'objectifs précis et clairement identifiés.**

Favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans la société tout en tenant compte de leurs besoins et attentes

L'inclusion des personnes handicapées dans la société est la finalité des politiques du handicap tant au niveau international (ONU, Union Européenne, Conseil de l'Europe, OMS...) que national.

Certains pays (en Scandinavie notamment) ont opté pour une politique de « désinstitutionnalisation » en fermant peu à peu les établissements spécialisés pour personnes handicapées considérés comme une discrimination contraire au principe d'inclusion et de pleine participation à la société.

En France, les établissements spécialisés (IME, ESAT, MAS, foyers...) sont perçus dans le cadre de la loi « handicap » de février 2005 comme un moyen possible de compensation du handicap, dans la mesure où ces établissements peuvent favoriser par un accompagnement adapté la plus forte inclusion possible en rapport avec les caractéristiques des personnes accueillies.

L'AMEC s'inscrit dans cette approche en considérant effectivement que les établissements et services qu'elle gère doivent tendre vers une inclusion des personnes accueillies ou accompagnées.

Cependant l'inclusion ne doit pas devenir un dogme : le degré et les modalités d'inclusion doivent tenir compte des besoins et attentes de la personne (et, le cas échéant, de ses représentants légaux) dans le cadre d'un accompagnement personnalisé (Projet de vie, plan personnalisé de compensation, projets personnalisés...).

L'AMEC affirme donc sa volonté que les établissements spécialisés qu'elle gère permettent une inclusion progressive en s'ouvrant sur l'extérieur.

Diversifier l'offre de prestations

Les formules d'hébergement, de travail, d'accompagnement, de formation et de scolarisation proposées actuellement et dans l'avenir par l'AMEC seront diversifiées. Offrir un véritable choix, conserver et développer les liens avec l'environnement social, mettre en œuvre des partenariats avec divers acteurs locaux notamment dans les domaines du soin, des loisirs, de la culture, du travail, de la scolarisation.

Reconnaître la Citoyenneté des personnes accueillies et en favoriser l'expression

La citoyenneté, définie à la fois comme participation à la vie de la société et comme le fait de disposer de droits et de devoirs est pleinement reconnue aux personnes accueillies dans les structures de l'AMEC qui en favorise l'expression et le respect en interne et à l'extérieur.

Permettre aux personnes accueillies de participer activement à leur accompagnement et à la vie des établissements et des services de l'AMEC

L'AMEC invite les personnes à participer activement aux choix individuels ou collectifs les concernant. Ceci touche en premier lieu leur accompagnement, notamment par leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur projet personnalisé avec l'aide des personnels. En fonction de l'âge, des capacités et des choix des personnes accueillies, leurs représentants légaux et leurs proches sont associés à cette démarche. En second lieu, leur participation à la vie de l'établissement ou du service passe par diverses instances d'expression (conseil de la vie sociale, groupe de parole, enquête de satisfaction).

Respecter les convictions de chacun

Selon le principe de laïcité, l'AMEC considère que les convictions religieuses appartiennent à la sphère privée ; l'expression des pratiques religieuses est reconnue à tous dans la limite du respect des droits et libertés de chacun et à l'exclusion de toute forme de prosélytisme. Il en est de même pour ce qui concerne les convictions philosophiques et politiques.

Développer une culture de la bientraitance et améliorer la qualité des prestations et des interventions

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance⁽⁴⁾ ».

L'AMEC développe une politique volontariste de bientraitance systématiquement présente dans les fondements mêmes des projets et des pratiques de ses établissements et services. Elle s'engage résolument dans une politique d'amélioration de la qualité pour l'ensemble des structures qu'elle gère, notamment par les moyens suivants :

La réalisation d'évaluations internes débouchant sur des plans d'amélioration de la qualité formalisés et suivis

Prévenir et traiter la maltraitance

« La maltraitance n'est pas un risque hypothétique et lointain mais bien un risque incontournable, consubstantiel des pratiques pour tous les professionnels au contact des personnes vulnérables, quel que soit leur métier. L'exercice de leur mission appelle donc la conscience de ce risque et la vigilance qu'elle induit⁽⁵⁾ ».

Face à ce risque l'AMEC est particulièrement attentive à la question de la maltraitance. Des procédures de prévention, de signalement et de traitement de la maltraitance existent dans chacune des structures.

Des évaluations externes par des organismes habilités par la Haute Autorité de Santé (HAS) sont effectuées régulièrement.



Réalisation de l'accueil de jour

41 « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre », Recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM, juin 2008, page 14 (Site : www.anesm.sante.gouv.fr)

51 « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance », Recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM, décembre 2008, page 8 (Site : www.anesm.sante.gouv.fr)

- Les orientations stratégiques et les projets d'actions -

Les grandes orientations stratégiques pour les cinq prochaines années.

Dans un paysage totalement modifié d'un point de vue législatif et administratif depuis une dizaine d'années, l'AMEC est appelée à relever de nombreux et importants défis.

Suite à ces périodes de contractualisation (CPOM), la proximité qui existait jusqu'à présent entre notre association et les autorités de tarifications est aujourd'hui révolue. Nos relations avec nos financeurs sont profondément modifiées. Le champ d'intervention très vaste des Agences Régionales de Santé (hôpital, médecine de ville, prévention sanitaire et médico-social) induit nécessairement un éloignement de plus en plus marqué entre les financeurs et les opérateurs de terrain dont fait partie notre association. Désormais, le territoire de référence n'est plus seulement le Département mais aussi la Région.

La circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) vient modifier le paysage des établissements du médico-social (logique de places, évolution des agréments). À cet égard, notre Association doit rester présente et performante sur le plan de l'innovation et sur celui de sa capacité à travailler en relation avec d'autres acteurs de santé.

En conséquence, notre organisation et notre gouvernance doivent s'adapter rapidement et efficacement aux nouveaux impératifs de gestion souhaités par nos autorités.

Dotée d'une stratégie fidèle à ses valeurs et à ses ambitions, notre association est résolument tournée vers l'avenir au fil d'objectifs qu'elle s'est fixés pour les prochaines années.

Ces objectifs sont les suivants :

Plan associatif

> *Entretenir et animer le dynamisme de la vie associative*

L'AMEC regroupe près de 300 familles, chiffre en constante augmentation après 60 ans d'existence. C'est dire que notre association remplit bien cette fonction de soutien et de solidarité dont ont tant besoin les familles confrontées au handicap d'un des leurs.

Notre objectif consiste donc à préserver et développer ce dynamisme associatif qui fait l'originalité de notre association parentale gestionnaire et contribue à sa spécificité. À charge pour elle de trouver de nouveaux modes de diffusion de son action, de renouveler ses modes et ses thèmes d'animation à partir de nouveaux investissements pour susciter, chez les jeunes parents, l'intérêt de s'impliquer dans la vie associative.

> *Maintenir nos représentations dans les instances consultatives et décisionnaires départementales et régionales.*

> *Maintenir l'esprit militant dans la reconnaissance et la défense des droits des personnes en situation de handicap.*

Nouveaux défis à mener en concertation avec nos partenaires

- la promotion de la santé et l'égalité d'accès aux soins ;
- la promotion du projet de vie de la personne handicapée en vue d'accroître son champ d'autonomie et sa participation sociale ;
- l'établissement de priorités parmi les solutions les mieux adaptées aux besoins de la personne handicapée et de sa famille (maintien à domicile, accueil séquentiel, internat...);
- la reconnaissance des besoins affectifs et sexuels des personnes handicapées.

> *Ouvrir nos propositions à d'autres formes de handicaps nécessitant des accompagnements spécifiques.*

C'est notamment le cas pour ce qui concerne les troubles envahissants du développement (TED) au rang desquels figure l'autisme sous ses différentes formes cliniques.

C'est aussi le cas pour le handicap psychique dont les troubles peuvent être masqués par la déficience (dépression, agressivité pathologique, psychoses...). Enfin, le vieillissement des personnes accueillies nécessite, là encore, non seulement des structures d'accueil spécifiques, mais aussi des savoir-être et des savoir-faire réactualisés et repensés de la part de nos professionnels.

> *Améliorer la qualité des prestations servies dans les établissements et services de l'association par la mise en place d'une démarche qualité pour l'ensemble de ses établissements.*

> *Promouvoir une politique de collaboration et de regroupement avec des associations partenaires.*

Promouvoir une politique de conventionnement avec nos partenaires. L'association a pour projet de renforcer et de formaliser les liens qui l'unissent à ses partenaires réguliers ou occasionnels (dans le cadre de conventions générales passées entre l'association et certaines Institutions ou dans le cadre de conventions techniques passées entre nos établissements et services et certains de leurs partenaires de proximité).

Cette politique de conventionnement a pour but de rendre plus lisible, plus visible et plus efficace le travail de collaboration qui, depuis longtemps, unit notre association et ses établissements et services à des partenaires tels que :

- Le secteur sanitaire ;
- L'Éducation Nationale ;
- Le Centre Régional de l'Autisme ;
- Les autres associations du secteur ;
- Les autres acteurs locaux de proximité de type clubs sportifs ou de loisirs...

Évolution du projet associatif

- mieux répondre à de nouveaux besoins, de nouvelles attentes et de nouveaux enjeux,
- nous positionner comme représentants des personnes handicapées que nous accompagnons, mission dans laquelle nous sommes reconnus pour notre expérience et nos savoir-faire ;
- revendiquer notre rôle d'acteurs de santé et de lien social, capables de travailler avec différents partenaires (l'école, l'hôpital, les entreprises...) afin de répondre aux priorités définies par les Agences Régionales de Santé.

Ce projet associatif constitue un document d'orientation essentiel devant donner sens à toutes nos activités de gestion politique et technique. Il doit nous permettre de continuer à orienter l'action de notre association dans le sens de nouvelles causes à fortes valeurs sociales. (besoins des personnes en situation de handicap mental, réalités d'un environnement en évolution constante et rapide).

Le chantier à couvrir reste vaste :

> accessibilité

- aux services de proximité ;
- aux services publics ;
- au travail ;
- à l'école ;
- aux droits civiques ;
- aux choix d'un mode de vie ;
- à la participation sociale ;
- aux loisirs ;
- etc.

Cette mouvance de l'environnement dans lequel évolue notre association nous oblige donc à devoir reconsidérer régulièrement l'adéquation de notre projet aux besoins des personnes qu'il concerne et aux réalités de la société dans laquelle il prend corps.

C'est à ce titre qu'une évaluation de son contenu et de ses options sera régulièrement effectuée.

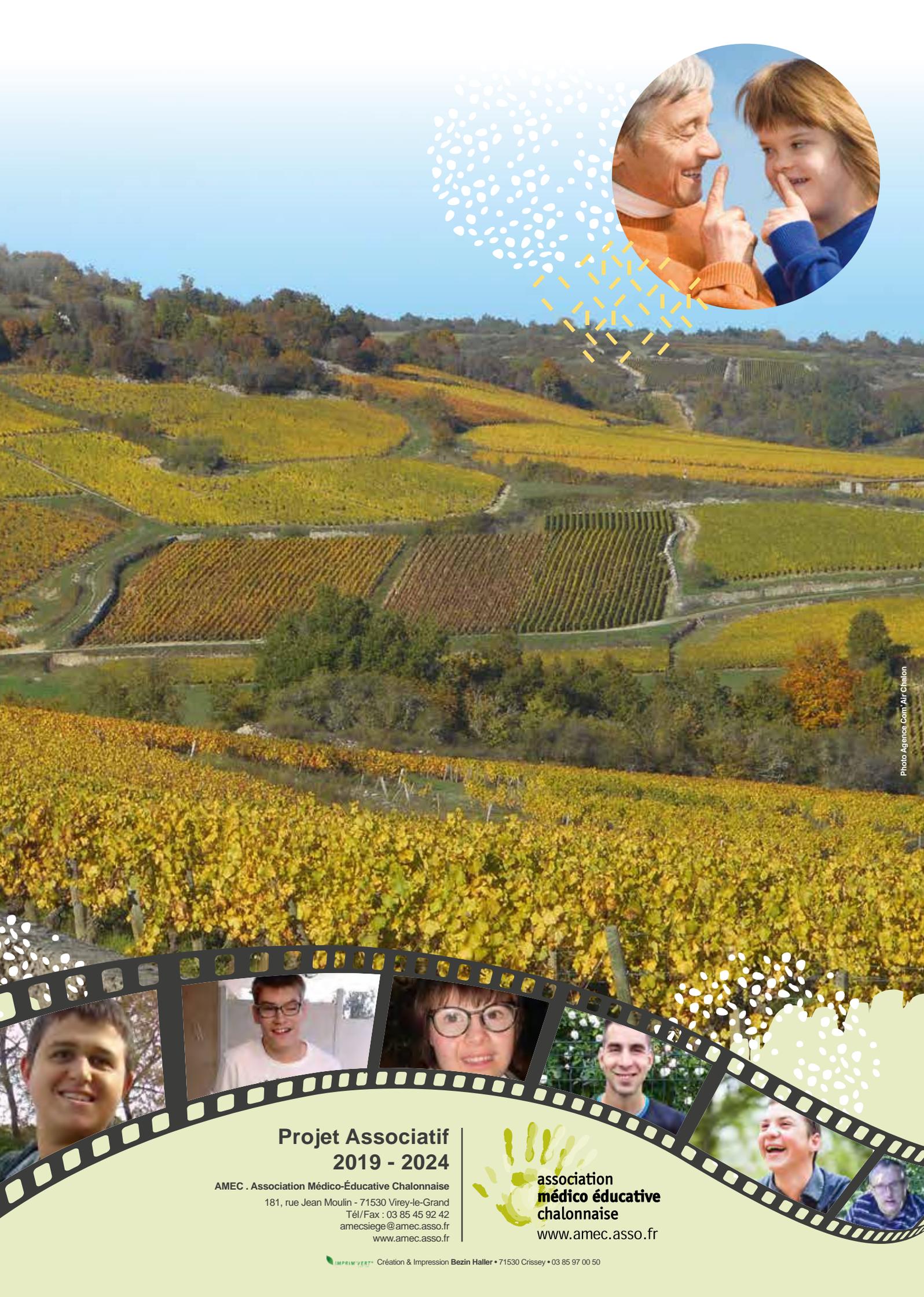


Photo Agence Com' Air Chalon



Projet Associatif 2019 - 2024

AMEC . Association Médico-Éducative Chalonnaise
181, rue Jean Moulin - 71530 Virey-le-Grand
Tél/Fax : 03 85 45 92 42
amecsiege@amec.asso.fr
www.amec.asso.fr



association
médico éducative
chalonnaise
www.amec.asso.fr